



Guide

L'accès aux soins pour tous

Édito

Madame, Monsieur,



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault

Bien vivre à Pontault-Combault est l'axe central de la politique que la municipalité souhaite poursuivre au bénéfice de tous.

Garantir un accès aux soins pour tous, tel est l'objectif poursuivi par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Si les équipes de la ville s'efforcent de proposer un service public de qualité en matière de santé, force est de constater que, trop souvent, nos familles, nos enfants, nos aînés renoncent à ce droit.

Les causes sont multiples : aux contraintes financières viennent s'ajouter une méconnaissance des dispositifs existants, sans compter des démarches administratives parfois complexes.

Il est donc essentiel de leur proposer les moyens de continuer à être acteurs à part entière de leur vie. Chacun doit pouvoir avoir le choix de vivre dignement et de participer à la vie locale selon ses aspirations.

Ce livret a été réalisé afin de mieux valoriser les services existants pour se soigner à moindre coût, voire gratuitement, grâce notamment à la prise en charge de l'Assurance Maladie.

Nos équipes de la ville sont à votre disposition pour vous accueillir et vous apporter toutes informations complémentaires.

Nous vous remercions de votre confiance.



Patrick Cabuche
Adjoint au Maire
chargé des solidarités



Examen de prévention en santé de la Sécurité Sociale Gratuit

Qu'est-ce que c'est ?

- ✦ Des échanges avec des professionnels de santé (infirmiers, dentistes, médecins)
- ✦ Des examens médicaux
- ✦ Des actions de dépistage
- ✦ Des informations sur les droits en santé, sur le parcours de soin...

Pour qui ?

- ✦ À partir de 16 ans
- ✦ En priorité aux personnes éloignées du système de santé et en situation de précarité

Quand ?

Tous les 5 ans

Où ?

✦ Dans les centres de santé du département (Dammari-les-Lys et Meaux)

Comment ?

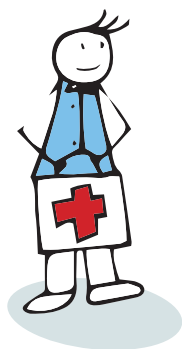
Prendre RDV :
- 3646
- sur Ameli.fr





Couverture maladie universelle complémentaire

4



Qu'est ce que c'est ?

Une protection complémentaire santé pour faciliter l'accès aux soins, grâce à la dispense d'avance de frais et à la prise en charge de tous les soins remboursables.

Pour qui ?

Pour le demandeur, son conjoint ou son concubin et les personnes à charge de moins de 25 ans.

Quelles sont les conditions requises ?

- ✦ Être en situation régulière sur le territoire
- ✦ Résider en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois
- ✦ Conditions de ressources sur les 12 mois précédents la demande (automatique pour les bénéficiaires du RSA socle)

Quand ?

Tous les ans (renouvellement à faire 2 mois avant la fin de validité)

Comment ?

Formulaire à remplir sur internet, auprès du CCAS ou auprès de la Sécurité sociale

Les avantages liés à la couverture maladie universelle complémentaire :

- ✦ Exonération du forfait journalier (= frais d'hôtellerie et de restauration)
- ✦ Exonération de la participation forfaitaire de 1€
- ✦ Prise en charge du ticket modérateur pour toutes les prestations remboursables par la CPAM (= reste à charge aux usagers après déduction de la prise en charge de l'assurance mala-

Aide à la complémentaire santé

die, dans la limite de la base de remboursement de la Sécurité sociale)

- ✦ Dans une certaine limite de tarifs, la prise en charge des frais dépassant les montants remboursables par l'assurance maladie pour les lunettes, les

prothèses dentaires et les prothèses auditives

- ✦ Dispense d'avance de frais
- ✦ Réduction ou gratuité sur le prix des abonnements de transport en commun (carte solidarité transport)

Qu'est ce que c'est ?

Un chèque venant en déduction sur le montant des cotisations d'une protection complémentaire santé (montant variable selon l'âge du bénéficiaire : entre 100 € et 550 €)

Pour qui ?

Pour le demandeur, son conjoint ou son concubin et les personnes à charge de moins de 25 ans

Quelles sont les conditions requises ?

- ✦ Etre en situation régulière sur le territoire
- ✦ Résider en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois
- ✦ Conditions de ressources sur les 12 mois précédents la demande

Quand ?

Tous les ans (renouvellement à faire 2 mois avant la fin de validité)

Comment ?

Formulaire à remplir sur internet, auprès du CCAS ou auprès de la Sécurité sociale

Les avantages liés à l'aide à la complémentaire santé

- ✦ Exonération de la participation forfaitaire de 1 €
- ✦ Dispense d'avance de frais





Tiers-payant

6

Qu'est ce que c'est ?

- Une dispense de régler immédiatement le professionnel de santé qui sera directement remboursé par l'Assurance Maladie et votre complémentaire santé si vous en avez une (sauf participation forfaitaire, franchises médicales et dépassements d'honoraires)
- Le tiers-payant peut-être partiel ou total

Pour qui ?

- Bénéficiaires de la CMUC
- Bénéficiaires de l'AME
- Bénéficiaires de l'ACS
- Bénéficiaires de l'assurance maternité
- Personnes en accident de travail ou en maladie professionnelle
- Personne de - de 15 ans dans le cadre de consulta-

tion pour disposer d'une contraception

- Personnes atteintes d'une affection de longue durée
- Pour les actes de prévention dans le cadre d'un dépistage organisé (exemple : mammographie)
- En cas de délivrance par un pharmacien de médicaments génériques
- En cas d'hospitalisation dans un établissement sous convention avec l'Assurance Maladie

Comment ?

- Automatiquement si vous êtes dans l'une des situations ci-dessus
- Présenter son attestation de droit à la CMUC, l'ACS ou l'AME



Centres de santé

Qu'est-ce que c'est ?

- Des structures regroupant plusieurs médecins et professionnels de santé.
- Ils peuvent être polyvalents ou spécialisés (exemple : soins dentaires uniquement)
- Ils mènent des actions de santé publique, de prévention et d'éducation pour la santé

Pour qui ?

Pour tous

Quand ?

Chaque centre a ses propres horaires d'ouverture

Comment ?

- Prendre RDV directement auprès des centres de santé soit par téléphone soit sur leur site internet s'il existe.

Les avantages liés aux centres de santé

- Pratique des tarifs conventionnés de l'Assurance Maladie
- Pratique du tiers-payant
- Lorsqu'ils sont polyvalents, les centres de santé permettent d'avoir un suivi médical complet.

7

Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

Gratuit

Qu'est-ce que c'est ?

- Des structures regroupant plusieurs professionnels (médecins, psychiatres, psychologues, infirmiers, assistants sociaux...) ayant pour mission d'assurer des actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addictions (tabac, alcool, drogue, jeux, sexe...)
- L'accueil y est anonyme et confidentiel

Pour qui ?

Pour tous

Quand ?

- Chaque centre à ses propres horaires d'ouverture

Comment ?

- Prendre RDV directement par téléphone



Centres médico-psychologiques

Gratuit

Qu'est-ce que c'est ?

- Des structures accueillant les personnes en souffrance mentale.
- Ils regroupent plusieurs professionnels de santé tels que des psychologues, des psychiatres, des psychomotriciens...
- Il existe des CMP pour adultes et des CMP pour enfants.

Pour qui ?

Pour tous.

Quand ?

Chaque centre à ses propres horaires d'ouverture.

Comment ?

Prendre RDV directement par téléphone.

Centres de protection maternelle et infantile

Qu'est-ce que c'est ?

- Des structures départementales regroupant plusieurs professionnels (médecins, puéricultrices, infirmières, gynécologues, conseillères conjugales et familiales...) et proposant :
 - un suivi des femmes enceintes et des futurs parents ;
 - les consultations infantiles obligatoires de la naissance à 6 ans ;
 - des examens préventifs pour tous les enfants scolarisés en moyenne section de maternelle (vision, audition, langage...);
 - un service de planification familiale ;
 - des actions de prévention médicale.

Pour qui ?

- Les parents et leurs enfants de moins de 6 ans
- Les futurs parents
- Les adolescents

Quand ?

• Chaque centre à ses propres horaires d'ouverture.

Comment ?

• Prendre RDV directement par téléphone ou en se rendant sur place.





Lunettes pour tous

10

Qu'est-ce que c'est ?

✦ Des magasins proposant un large choix de montures et de verres, tous types de corrections, à prix très compétitifs.

Pour qui ?

Pour tous

Quand ?

Du lundi au samedi de 10h à 20h

Comment ?

Se rendre directement sur place

Les avantages liés à Lunettes pour tous

- ✦ Examen de vue gratuit et sans rendez-vous
- ✦ Rapide (10 minutes dans la plupart des cas)
- ✦ Prise en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles (avance de frais à prévoir)

Astuces supplémentaires

- ✦ Réaliser des devis auprès de différents professionnels, les comparer et les envoyer à sa mutuelle pour connaître le montant restant à votre charge
- ✦ Négocier le montant des dépassements d'honoraires auprès de vos médecins
- ✦ Négocier que le médecin n'encaisse votre paiement qu'après remboursement

de la Sécurité sociale et de votre mutuelle

- ✦ Négocier des facilités de paiement
- ✦ Penser à utiliser les dispositifs de prévention proposés par la Sécurité sociale :
 - *MT dents* qui permet aux enfants et adolescents de 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans ainsi qu'aux femmes enceintes de bénéficier d'un rendez-vous gratuit chez

un dentiste et de soins si nécessaire.

- dépistage gratuit du cancer colorectal de 50 à 74 ans tous les 2 ans.

- dépistage gratuit du cancer du sein de 50 à 74 ans tous les 2 ans.

- campagnes de vaccination, telles que le vaccin contre la grippe saisonnière gratuit pour les personnes de + de 65 ans ou les femmes enceintes

🔍 Regarder sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr) ou [Mondocteur.fr](https://www.mondocteur.fr) pour faciliter vos prises de rendez-vous

Perspectives : tiers-payant généralisé

Dans le but de faciliter l'accès aux soins pour tous, il est prévu d'ici la fin 2022, une prise en charge à 100 %, par l'assurance maladie, de certains frais dentaires, optiques et auditifs.

Il s'agira de proposer des offres préalablement définies, pour lesquelles les tarifs seront plafonnés. L'assuré restera décisionnaire d'opter pour l'offre « 100 % remboursée » ou pour une

offre plus « haut de gamme » avec un reste à charge.

Par exemple, pour les frais dentaires, les assurés pourront avoir accès à une certaine gamme de prothèses ou de bridges entièrement remboursés, en fonction de la place de la dent (couronnes en céramique pour les incisives et les canines, couronnes métalliques pour les molaires et prémolaires). Concernant les frais optiques, il devrait être possible de se faire rembourser entièrement une paire de lunettes sur la base d'une monture à 30 € et de verres amincis, durcis contre les rayures et traités contre les reflets. Le prix des verres devraient varier en fonction du type de correction.

Pour les offres relatives aux prothèses auditives, les spécialistes devront proposer des appareils sans reste à charge à 950 € maximum. Il sera possible de choisir entre des modèles placés dans ou derrière l'oreille et présentant plusieurs options de confort.



Adresses utiles

CENTRES DE SANTÉ

Centres polyvalents

Centre municipal de santé Maurice Ténine

15, rue Marcel et Georgette Sembat
94500 Champigny-sur-Marne
Du lundi au vendredi : 8h-12h /
13h30-19h30 sur rendez-vous
Samedi : 8h-13h sur rendez-vous
01 48 82 55 00

Centre municipal de santé Pierre Rouquès

5, rue de l'Abreuvoir
94500 Champigny-sur-Marne
Du lundi au vendredi : 8h-12h /
13h30-19h30 sur rendez-vous
Samedi : 8h-13h sur rendez-vous
01 48 82 55 00

Centre médico-social de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

30, boulevard de Champigny
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Du lundi au vendredi : 8h30-18h30
sur rendez-vous
Samedi : 8h30-12h30 sur rendez-vous
01 41 81 42 10 (appeler le matin)

Centre de santé

1-3, square de la Mutualité
75005 Paris
Du lundi au vendredi : 8h30-19h00
sur rendez-vous
Samedi : 8h30-13h30 sur rendez-vous
01 55 25 01 90

Centres dentaires

Centre dentaire de Torcy

1, allée Nicéphore Niepce
77200 Torcy
Du lundi au vendredi : 9h00-13h00 /
14h00-18h30 sur rendez-vous
Samedi : 9h -12h sur rendez-vous
01 60 95 43 45

Centre dentaire de Melun

1, rue de la Brasserie Grüber
77000 Melun
Du lundi au vendredi : 9h-18h30
sur rendez-vous
Samedi : 9h 13h sur rendez-vous
01 64 83 01 75

Centre dentaire de Champigny-sur-Marne

95, avenue de la République
94500 Champigny-sur-Marne
Du lundi au vendredi : 9h-19h sur rendez-vous
01 84 23 04 23

Centre dentaire de Créteil

30-32, avenue de Verdun
94000 Créteil
Du lundi au vendredi : 9h-19h
sur rendez-vous
samedi : 9h-13h sur rendez-vous
01 56 72 12 00

Centre dentaire de Boissy-Saint-Léger

5, avenue du Général Leclerc
94470 Boissy-Saint-Léger
Du lundi au vendredi : 9h-18h20
sur rendez-vous
Le samedi : 9h-12h20 sur rendez-vous
01 45 10 02 33

Centres optiques mutualistes

Centre optique de Torcy

1, allée Nicéphore Niepce
77200 Torcy
Le mardi, mercredi, vendredi : 9h30-12h30
13h30-18h30
Jeudi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30
Samedi : 9h30-12h30 / 13h30-18h30
01 60 95 43 20

Centre optique de Melun

1, rue de la Brasserie Grüber
77000 Melun

Du mardi au vendredi : 9h30-12h30 /
13h30-18h30

Samedi : 9h30-12h30 / 13h30-17h30

01 64 83 04 10

Centre optique de Créteil

21, avenue de Verdun

94000 Créteil

Lundi : 10h-13h / 14h-19h

Du mardi au samedi : 10h-19h

01 48 99 80 37

Centres auditifs

Centre auditif de Melun

11, place de l'Ermitage

77000 Melun

Lundi : 9h30-13h / 14h00-17h30

sur rendez-vous

Du mardi au jeudi : 9h30-13h / 14h-18h45

sur rendez-vous

Vendredi : 9h30-13h / 14h-17h30

sur rendez-vous

01 60 56 53 20

Centre auditif de Créteil

30-32, avenue de Verdun

94000 Créteil

Lundi : 9h30-13h / 14h-19h

sur rendez-vous

Du mardi au jeudi : 9h30-13h / 14h-19h

sur rendez-vous

Vendredi : 9h30-13h / 14h-19h

sur rendez-vous

Samedi : 9h-13h

sur rendez-vous

01 56 72 12 00

CENTRES MEDICO-PSYCHOLOGIQUES (CMP)

Centre médico-psychologique pour enfants

Pour les habitants de Pontault-Combault

66, avenue du Duc de Dantzig

77340 Pontault-Combault

Sur rendez-vous

01 60 29 48 88

Pour les habitants d'Ozoir-la-Ferrière et Roissy-en-Brie

3, rue des Aulnes

77680 Roissy-en-Brie

sur rendez-vous

01 60 28 63 56

Centre médico-psychologique pour adultes

Pour les habitants d'Ozoir-la-Ferrière, Pontault-Combault et Roissy-en-Brie

3, avenue de l'Avenir

77340 Pontault-Combault

sur rendez-vous

01 60 18 15 30

CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE (PMI)

PMI de Roissy-en-Brie

Maison Départementale des Solidarités

30, rue de la Gare d'Émerainville

77680 Roissy-en-Brie

Le lundi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30

13h45-17h sur rendez-vous

Le mardi et jeudi : 8h45-12h30

sur rendez-vous

01 64 43 25 00

Antenne de Pontault-Combault

99, rue des Prés-Saint-Martin
77340 Pontault-Combault
sur rendez-vous
01 64 43 25 00

Permanences sur Ozoir-la-Ferrière

8, avenue Édouard-Gourdon
77330 Ozoir-la-Ferrière
Sur rendez-vous
01 64 43 25 00

CENTRES DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

CSAPA de Noisiel

7, cours des Roches
77186 Noisiel
Le lundi, mardi, mercredi, vendredi :
9h30-17h sur rendez-vous
Jeudi : 9h30-18h00 sur rendez-vous
01 60 95 03 20

CSAPA d'Émerainville

44, avenue Charles Bras
77184 Émerainville
sur rendez-vous
01 64 61 76 67

LUNETTES POUR TOUS

Lunettes pour tous de Paris

3, rue de Turbigo
75001 Paris
Du lundi au samedi : 10h-20h
09 72 57 98 00

SÉCURITÉ SOCIALE

Agence d'Ozoir-la-Ferrière

8, avenue Edouard Gourdon
77330 Ozoir-la-Ferrière
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30
13h30-17h30 sur rendez-vous
36 46

Agence de Lognes

24, rue de la Maison Rouge
77185 Lognes

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30
13h30-17h30 sur rendez-vous
36 46

Agence de Melun

Cours de la Reine Blanche
77028 Melun
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30
13h30-17h30 sur rendez-vous
36 46

SERVICES SOCIAUX

CCAS de Pontault-Combault

30, avenue des Marguerites
77340 Pontault-Combault
Le lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h / 13h30-17h45
Jeudi : 13h30-17h45
Samedi : 8h30-11h45
01 60 18 15 70

CCAS d'Ozoir-la-Ferrière

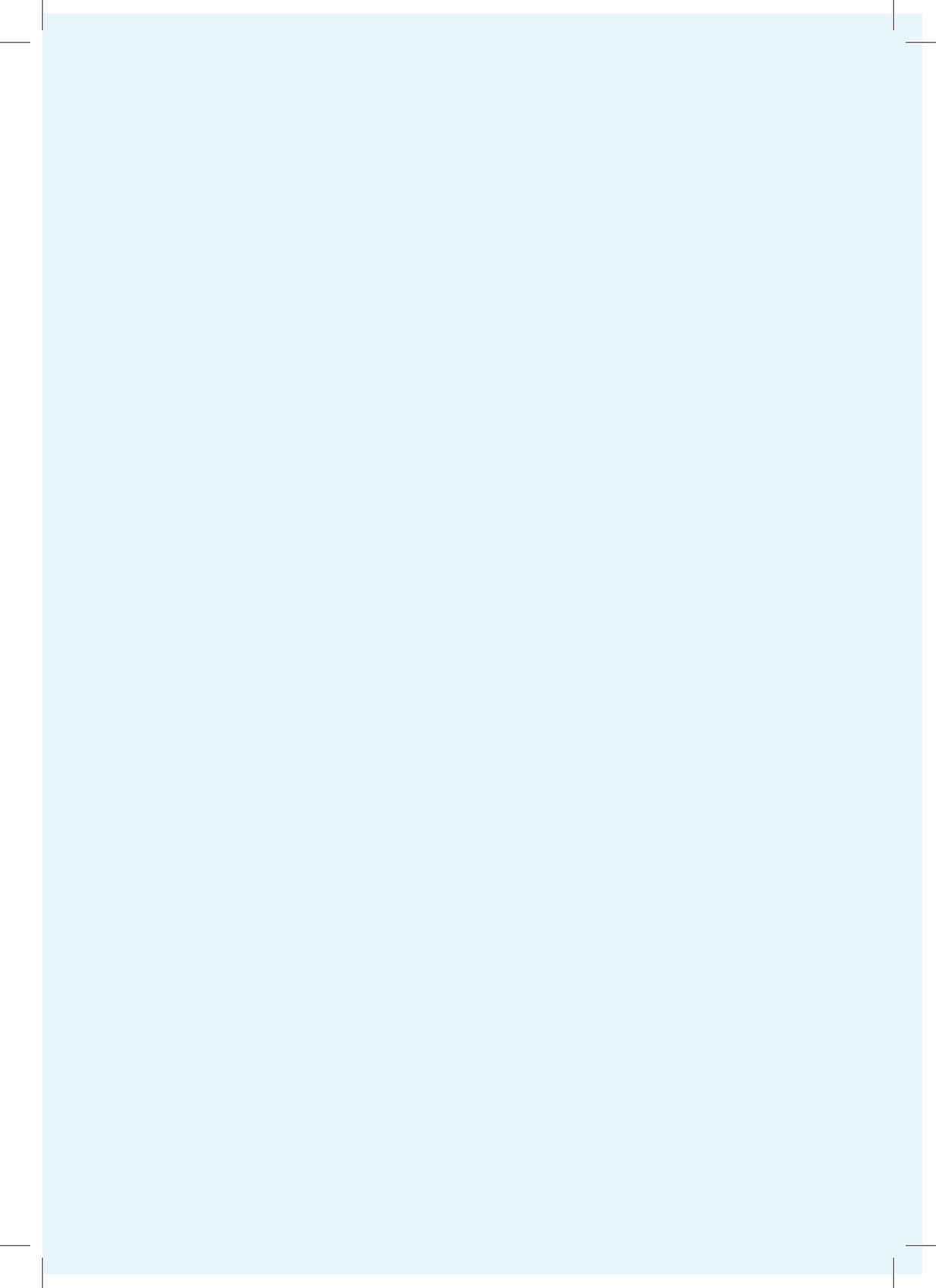
8, avenue Édouard-Gourdon
77330 Ozoir-la-Ferrière
Du lundi au vendredi : 8h30-12h
13h30-17h30
01 60 34 53 00

CCAS de Roissy-en-Brie

2, rue Pasteur
77680 Roissy-en-Brie
Le lundi : 14h-17h30
Du mardi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h30
01 64 43 59 30

Maison Départementale des Solidarités

30, rue de la Gare d'Émerainville
77680 Roissy-en-Brie
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30
13h45-17h
Fermé le mardi après-midi
01 64 43 20 00



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

30, avenue des Marguerites

77340 Pontault-Combault

01 60 18 15 70